

ÉCRITURE INCLUSIVE

Le Monde, 19 04 2021

« L'écriture "inclusive", empreinte d'une louable intention, est une fâcheuse erreur »

Tribune de Bernard Cerquiglini, linguiste, professeur émérite de l'Université de Paris.

Il est l'auteur de *Un Participe qui ne passe pas* (Points, 2021) et *Le ministre est enceinte* (Points, 2018)

Il explique que l'écriture "inclusive" ne correspond pas à une féminisation de la langue française, et que son usage et son extension promettent de se révéler socialement excluants.

On promeut d'ordinaire l'écriture « inclusive » en affirmant qu'elle prolonge une lutte récemment victorieuse : la féminisation des noms de métier. Comme cette dernière, elle contribuerait à la nécessaire présentation égalitaire des femmes et des hommes dans les énoncés, obtenue par un progrès de la langue. Leur différence profonde montre cependant combien l'écriture « inclusive », empreinte d'une louable intention, est une fâcheuse erreur.

La féminisation concerne une personne singulière. Le sexe de Mme Martin, traduit par le genre grammatical, détermine la forme féminine, aisément construite, de la profession qu'elle exerce. Durant des siècles, Mme Martin était boutonnaire, estuveresse, marchande, comme elle fut écrivaine ou ambassadrice jusqu'au XVIII^e siècle.

Les professions ou fonctions « éminentes » ayant été fermées aux femmes, les formes féminines tombèrent en désuétude ou reçurent un emploi conjugal. Le mot « ambassadrice » est défini par la première édition (1694) du dictionnaire de l'Académie française comme « dame envoyée en ambassade » ; par la deuxième (1718) comme « la femme d'un ambassadeur ».

Quand les femmes obtinrent (tardivement) l'accès à ces professions, le féminin étant conjugalisé, on eut d'abord recours au masculin, au risque du barbarisme (« Mme l'ambassadeur » ; « L'ambassadeur est sortie ») ou de l'incongruité (« L'ambassadeur est enceinte »).

Des cas où expliciter la mixité est inutile voire inconvenant

En deux générations (tout de même ; et les polémiques furent violentes), l'affaire était réglée : le mouvement de féminisation, issu du Québec, était généralisé, le féminin devenu la norme pour des professions et fonctions occupées par des femmes (« L'ambassadrice représente son pays »), l'Académie française enfin convaincue, la langue rendue à son libre fonctionnement.

Cette lutte féministe avait servi et illustré la langue française. Tout autre est la question du pluriel. Quand un groupe humain est fait de femmes et d'hommes, il n'est point nécessaire, en général, d'en signaler la composition sexuelle : « Les Hollandais surveillent leurs digues » vaut pour toutes les personnes habitant les Pays-Bas.

Dans ce cas, expliciter la mixité est inutile, surprenant, voire inconvenant : « Les Hollandais et les Hollandaises surveillent leurs digues » laisse entendre que ce soin féminin n'était pas attendu. Que l'expression de la mixité soit requise ou souhaitée est à l'appréciation du locuteur (« Les Hollandais et les Hollandaises sont des adeptes de la musculation et partagent les tâches domestiques ») ; elle s'exprime avec les moyens de la langue, principalement par reduplication.

Le féminin, quant à lui, est toujours exclusif

Le groupe humain considéré hors de toute préoccupation de genre est désigné par un emploi du masculin que nous qualifierons d'inclusif (il inclut les deux genres). On le distinguera du masculin exclusif, qui renvoie au genre mâle (« Les Hollandais surveillent leur prostate ») ; le féminin, quant à lui, est toujours exclusif, renvoyant à un seul genre (« Les Hollandaises surveillent leurs digues »). Ce phénomène se retrouve au singulier dans le cas du masculin générique (« Le Hollandais aime la bière et son roi »). C'est au masculin générique que l'on écrit le droit : « Le président de la République est élu pour cinq ans », énonce la Constitution ; ce concept de président n'a pas de sexe, au rebours de la personne élue, qui sera la présidente ou le président.

La catégorie du masculin en français a donc deux emplois distincts, que tout francophone maîtrise, même inconsciemment : le masculin « genré », d'un côté, le masculin neutralisé (inclusif au pluriel, générique au singulier), de l'autre.

La typographie est incompréhensible, illisible, imprononçable

C'est, par exemple, au masculin neutralisé qu'apparaît le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir, quand il n'est pas accordé (« J'ai écrit des lettres » ; « Les lettres que j'ai écrites »). Ce participe tend à ne plus s'accorder à l'oral (« Les lettres que j'ai écrit »). Certains, soucieux de progrès, approuvent cette invariabilité ; ils devraient cependant dénoncer cette scandaleuse extension machiste du masculin...

L'écriture « inclusive » est déparée des imperfections que l'on sait. Cette typographie (parenthèses, points médians, etc.) est incompréhensible, illisible, imprononçable, difficilement enseignable ; risquant d'être socialement excluante, elle rompt avec le courant progressiste qui, depuis le XVI^e siècle, milite en faveur d'une lisibilité démocratique de l'écrit, notamment par une simplification de l'orthographe.

Ajoutons qu'au rebours de la féminisation des noms de métier elle repose sur une ignorance de la langue et sur sa corruption. Que présuppose l'écriture « inclusive » ? D'une part que la catégorie grammaticale du masculin renvoie toujours au genre, voire au sexe masculin et qu'il faut donc s'en défier : cet anthropomorphisme est factuellement erroné.

La reduplication nie la vision collective de la langue

Libre à chacun de blâmer cette généricité du masculin, comme on réproche l'hiver, la loi de la gravité ou les pluriels en -aux ; pour paraphraser Georges Clemenceau, les faits de langue ont l'inconvénient d'être. Cette écriture suppose d'autre part que les groupes humains doivent toujours afficher leur mixité (« les Hollandais(e)s »).

C'est oublier que les langues marchent à l'économie (elles disposent pour cela des pronoms, du masculin inclusif, etc.). La reduplication obligatoire, même quand elle est cryptée en typographie hirsute, est un ressassement dysfonctionnel ; elle nie la vision collective que porte la langue, la forçant à militer, instaurant avec système une grammaire de genre.

L'attention nécessaire portée à l'égale représentation, dans nos énoncés, des hommes et des femmes passe par l'utilisation, libre et réfléchie, des ressources de la langue et non par une ritualisation de formules magiques.